

## **AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION**

### **Réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies et le Boulevard Jacques Chaban Delmas - communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges.**

-----

Le public est informé que par délibération n°2022-452 en date du 7 juillet 2022, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur la « Réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies et le Boulevard Jacques Chaban Delmas - communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges ».

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- à l'Hôtel de Ville de Le Bouscat : Place Gambetta, 33110 Le Bouscat ;
- à l'Hôtel de Ville de Bruges : 87 avenue Charles de Gaulle, 33 520 Bruges ;
- à la Cité municipale de Bordeaux : 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux ;
- à la Direction Tramway/SDODM/Grandes infrastructures de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1er étage - 39-41 cours du Maréchal Juin - 33045 Bordeaux ;

et sur le site internet de Bordeaux métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, **à compter du 27 juillet 2022**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le Président de Bordeaux Métropole.